

DEPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

GRAND CASINO DE ROYAN :  
Eviction de la SA.CA.ROY.

85.051

DATE DE CONVOCATION

22 MAI 1985

DATE D'AFFICHAGE

22 MAI 1985

Nombre de conseillers  
en exercice 33

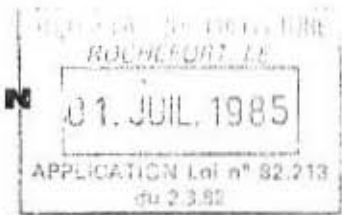
Nombre de présents 27

Nombre de votants 31

- Remplace délibération ci-jointe même date visée le 17/6/1985)

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq  
le quatre juin

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET -  
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET, Adjoints  
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL - GEOFFROY - LE GUEUT -  
MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT - THOMAS -  
Mmes BARRAUD-DUCHERON - CENAC - DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN -  
GAUDIN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD par M. FABER  
MOST par M. DAUZIDOU  
LAPERCHE par M. BARBAT  
REVOLAT par M. MARCONI

Absents : MM.  
- Mme JEAN  
- M. LACOTTE  
Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Par décision du 8 Octobre 1984, le Conseil Municipal a refusé de donner suite au pré-contrat élaboré le 29 Mars 1984 fixant à 5.300.000 F. la somme forfaitaire à verser à la Société Anonyme des Casinos de ROYAN, en contrepartie de son abandon à tout droit qu'elle possède en vertu du bail signé le 2 Février 1895.

Le Conseil a chargé le Député-Maire de reprendre les négociations sur de nouvelles bases.

Les contacts qui ont été repris ont permis de dégager un prix sensiblement inférieur. La Ville de ROYAN, moyennant le versement d'une somme forfaitaire de 5.000.000 F., recouvre la libre et entière disposition des bâtiments et jardins du Casino Municipal.

Deux hypothèses sont envisageables, soit de procéder à l'acquisition d'un certain nombre d'actions par l'intermédiaire d'une société d'économie mixte, la SEMGET par exemple, et devenir ainsi majoritaire à plus de 66% de la société ; soit procéder au paiement d'une indemnité d'éviction permettant à la Ville de devenir propriétaire de l'ensemble des installations.

En tout état de cause, il est précisé que la prise de possession par la Ville s'effectuerait pour l'ensemble des établissements du Casino Municipal, y compris pour la discothèque "Le Concorde". Seule serait laissée en exploitation à Monsieur ROUX la salle de jeux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu sa décision du 8 Octobre 1984
- Vu le rapport fait sur l'état des négociations entre la Ville de ROYAN et la société des Casinos
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de donner son accord sur le principe d'une somme forfaitaire de 5.000.000 F. pour recouvrer l'usage des bâtiments et jardins du Casino Municipal

DEMANDE

- que toute précaution soit prise pour que, en cas d'acquisition d'actions, la Ville de ROYAN, par l'intermédiaire d'une société d'économie mixte, ne se trouve pas dans l'obligation d'éponger le passif de ladite société.

CONFIRME

- que quel que soit le mode de règlement choisi, soit indemnité d'éviction, soit rachat d'actions, la Ville deviendra responsable de l'ensemble des établissements du Casino dès le 1er Juillet, à l'exception de la salle de jeux dont l'exploitation continuera d'être confiée à Monsieur ROUX, jusqu'au 31 Août 1985.

CHARGE

- le Premier-Adjoint, l'Adjoint aux finances et l'Adjoint aux travaux de suivre les modalités de rachat de ladite opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre MM. Les Membres présents

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Maire-Adjoint



J.P. FABER

(annulé par M. a jointe n°e de 1-7-85)

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE ROYAN**

ROCHEFORT, 17  
17. JUN 1985  
APPLICATION Loi n° 82.213  
du 2.3.82

Objet  
CASINO MUNICIPAL

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq  
le quatre juin à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET -  
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET, Adjoints  
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL - GEOFFROY - LE GUEUT -  
MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT - THOMAS -  
Mmes BARRAUD-DUCHERON - CENAC - DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN -  
GAUDIN

formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE CONVOCATION

22 MAI 1985

DATE D'AFFICHAGE

22 MAI 1985

Représentés : MM. BERNARD par M. FABER  
MOST par M. DAUZIDOU  
LAPERCHE par M. BARBAT  
REVOLAT par M. MARCONI

Absents : MM.  
- Mme JEAN  
- M. LACOTTE  
Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Nombre de conseillers  
en exercice 33  
Nombre de présents 27  
nbre de votants 31

Par décision du 8 Octobre 1984, le Conseil Municipal a refusé de donner suite au pré-contrat élaboré le 29 Mars 1984, fixant à 5 300 000 F la somme forfaitaire à verser à la Société Anonyme des Casinos de ROYAN, en contrepartie de son abandon à tout droit qu'elle possède en vertu du bail signé le 2 Février 1895.

Le Conseil a chargé le Député-Maire de reprendre les négociations sur de nouvelles bases.

UNANIMITE

Les contacts qui ont été repris ont permis de dégager un prix sensiblement inférieur. la Ville de ROYAN moyennant le versement d'une somme forfaitaire de 5 000 000 F recouvre la libre et entière disposition des batiments et jardins du Casino Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu sa décision du 8 Octobre 1984
- Vu le rapport fait sur l'état des négociations entre la ville de ROYAN et la société des casinos
- Après en avoir délibéré,

.../...

DECIDE :

- de donner son accord sur le principe d'une somme forfaitaire de 5 000 000 F pour recouvrer l'usage des batiments et jardins du Casino Municipal
- de confier l'étude sur les modalités de rachat aux Commissions compétentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. Les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Maire-Adjoint,



J.P. FABER